

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2015***

L'an deux mil quinze, le 13 avril à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, BRENDLE Bernard, JAEGGY Martin, BOIL Corinne, REYMANN Frédéric, MULLER Jean-Louis, WERTHE Christian, BRETZ Daniel, ANTONY Patricia, HEGY Nicole, BAUER Huguette,

Membres absents excusés : MEYER Théo, REYMANN Frédéric, JAEGGY Martin

Pouvoirs : MEYER Théo à ANTONY Hubert, REYMANN Frédéric à MATHIAS René

Secrétaire de Séance : M BRETZ Daniel

Date de la convocation : 13 avril 2015

La séance est ouverte à : 19 heures 00

M le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Agrément de gardes chasse lot n°3

Ordre du Jour :

- Approbation des deux derniers procès-verbaux
- Délégation de signature
- Approbation de l'avenant n°2 et de l'avant projet
- Notaire inscription ERDF
- Devis
- Société protectrice des animaux
- Comptes Administratifs 2014
- Comptes de gestion 2014
- Affectation des résultats
- 3 taxes 2015
- Budgets primitifs 2015
- Divers

1° APPROBATION DES DEUX DERNIERS PROCES VERBAUX

Après lecture les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes rendus des séances des 2 et 23 février dernier.

A corriger dans le procès verbal du 02/02/2015 il s'agissait bien des élections départementales et non régionales comme stipulé dans le divers.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

M le Maire informe :

La délégation de signature n'a pas été utilisée.

3° APPROBATION DE L'AVENANT N°2 ET DE L'AVANT PROJET

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la réfection de la voirie rue des Cerisiers, rue du Parc et Impasse des Prés, et avait sollicité la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération, qui l'a acceptée.

Approbation de l'avenant N°2 :

Le présent avenant porte sur l'augmentation du volume des travaux (+ 340000 euros) et l'estimation définitive des travaux en phase projet, définissant ainsi la rémunération définitive du maître d'œuvre. L'estimation prévisionnelle fournie était de 650 000 euros HT et passe à 990 000 euros HT.

Le montant initial de la rémunération était de 22 155, 90 euros TTC et passe à 33 858, 00 euros TTC soit une augmentation de 11 702, 10 euros TTC.

Approbation de l'avant projet des travaux :

Le chiffrage de l'avant projet des travaux est fixé à 990 000 euros HT et se décompose de la manière suivante :

	<i>Rue des Cerisiers</i>	<i>Rue des Cerisiers</i>	<i>Rue du Parc</i>	<i>Impasse des Prés</i>	<i>TOTAL</i>
	<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Commune</i>	<i>Commune</i>	
Lot 1 voirie	120 000, 00	387 000, 00	123 200, 00	79 700, 00	709 300, 00
Lot 2 réseaux secs		177 801, 50	54 530, 20	48 267, 63	280 599, 33
TOTAL HT	120 000, 00	564 801, 50	177 730, 20	127 367, 63	989 899, 33

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 pour un montant de **11 702, 10 euros TTC** et l'avant projet des travaux pour un montant de **990 000 euros HT**.

4° NOTAIRE INSCRIPTION ERDF

Le Maire rappelle :

ERDF a installé une ligne électrique souterraine conformément à la convention sous seing privé du 30 avril 2014. A ce jour l'acte authentique de constitution de servitude à signer auprès d'un notaire n'a pas encore été validé. Le maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette convention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent M le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant les parcelles sises à OBERENTZEN, section 23 numéros 60 et 63.

5° DEVIS

Le Maire informe :

Un devis pour l'entretien des espaces verts a été reçu en Mairie l'entreprise REGARD NATURE propose ses services pour un montant annuel de 7 760 euros HT soit 9 312 euros TTC comprenant :

- La tonte, le débroussaillage des espaces verts et la taille des massifs et haies pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} novembre pour un montant de 6210 euros HT*
- Le ramassage des feuilles au cimetière, le nettoyage et le vidage de la fosse pour la période du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre pour un montant de 990 euros HT*
- Le soin des arbres pour un montant de 560 euros HT*

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ce devis et autorisent M le maire à signer la commande et inscrire le montant au budget primitif 2015.

6° SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Le Maire informe :

*L'année dernière nous avons signé un contrat avec la société protectrice des animaux de Colmar et environs. La cotisation se montait à 0.50 euros par habitant. Aujourd'hui nous avons été destinataire d'un nouveau contrat pour l'année 2015 et la cotisation se monte à **0.73 euros / an / habitant** soit une augmentation de 23 centimes. Il est d'ores et déjà prévu les augmentations pour les années suivantes à savoir pour **2016 0, 83 euros / an / habitant** et pour **2017 0.93 euros / an / habitant**.*

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de renouveler la convention avec la SPA de Colmar et Environs pour l'année 2015.

7° COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les Comptes Administratifs 2014 dressés par M le Maire et présenté par M l'Adjoint se déclinent de la manière suivante :

CA BUDGET PRIMITIF 2014 M14

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **271 291, 07 euros** et les recettes de fonctionnement à **370 312, 39 euros** soit un excédent de fonctionnement de **99 021, 32 euros***
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **227 588, 24 euros** et les recettes d'investissement à **45 127, 82 euros** soit un déficit d'investissement de **182 460, 42 euros**.*

CA BUDGET ANNEXE 2014

Aucune dépense ni recette en fonctionnement ou en investissement n'a été réalisée.

Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil décident d'approuver, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2014.

8° COMPTES DE GESTION 2014

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Comptes de Gestion 2014 dressés par M le Percepteur d'ENSISHEIM dont les chiffres correspondent à ceux des Comptes Administratifs.

9° AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité publique M14, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat 2014 :

BUDGET PRIMITIF

Résultat 2014 :

*Excédent de fonctionnement : **99 021, 32 euros**
Déficit d'investissement : **182 460, 42 euros***

Résultat cumulé de clôture 2014 :

*Excédent de fonctionnement : **439 685, 89 euros**
Déficit d'investissement : **206 057, 14 euros***

Affectation :

La somme de **439 685, 89 euros** est affectée au compte 002 de la section de fonctionnement.
La somme de **206 057, 14 euros** est affectée au compte 1068, et au compte 001 de la section d'investissement

BUDGET ANNEXE

Les résultats du budget annexe seront affectés en 2016.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent les affectations des résultats à l'unanimité.

10° 3 TAXES 2015

Le Maire informe :

Depuis de nombreuses années les taxes sont restées stables sur la commune, aujourd'hui nous sommes confrontés à une baisse massive des dotations et une augmentation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il conviendrait d'augmenter ces taxes au vue des travaux de voirie envisagés. A savoir que seules les taxes d'habitation et la taxe foncière bâti sont concernées par l'augmentation en effet la taxe foncière non-bâti est actuellement au taquet des hausses.

Le Maire propose une augmentation de 3% (selon tableau ci-dessous)

Libellé	Taux 2015	Base 2015	Produit 2015
Taxe d'habitation	6,74%	846400,00	57 047,36 €
Taxe foncière	8,24%	490100,00	40 384,24 €
Taxe foncière non-bâti	47,88%	25600,00	12 257,28 €
		Produit total	109 688,88 €
	3 %	Différence	2 869,04 €

Après délibération les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident une augmentation de 3 % qui porte les taux aux montants suivants :

Taxe d'habitation : 6.74%

Taxe foncière bâti : 8.24%

Taxe foncière non-bâti : taux inchangé

11° BUDGETS PRIMITIFS 2015**Budget M14 :**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2014 de la commune équilibré en dépenses et en recettes à :

- *Pour la section de fonctionnement à 745 089, 89 euros*
- *Pour la section d'investissement à 1 216 157, 14 euros*

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Approuve le Budget Primitif 2015 tel que présenté*
- *Fixe le produit des contributions directes à 109 700 euros*

Budget Annexe :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Annexe 2015 pour le Lotissement communal « Les Blés » équilibré en dépenses comme en recettes à :

- *Pour la section de fonctionnement à 427 695, 95 euros*
- *Pour la section d'investissement à 207 324, 54 euros*

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Annexe 2015 à l'unanimité.

12° AGREMENT DE GARDES CHASSE LOT N° 3

M le Maire informe :

M DIRINGER Sébastien propose comme gardes chasse sur le lot N° 3 Mrs BAECHTLE Roger et PHILLIP Jean-Claude.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent l'agrément en tant que garde chasse du lot N° 3 à Mrs BAECHTLE et PHILLIP.

13° DIVERS

- *Report de la fête de Noël : il est proposé de reporter la fête de Noël des personnes âgées au dimanche 29 novembre au vu des élections qui auront lieu les 06 et 13 décembre prochains*

La séance est levée à : 20 heures 30 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation des deux derniers procès-verbaux
- Délégation de signature
- Approbation de l'avenant n°2 et de l'avant projet
- Notaire inscription ERDF
- Devis
- Société protectrice des animaux
- Comptes Administratifs 2014
- Comptes de gestion 2014
- Affectation des résultats
- 3 taxes 2015
- Budgets primitifs 2015
- Agrément gardes chasse
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		<i>ANTONY Hubert</i>
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		<i>MATHIAS René</i>
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		